



**LE 31 MAI 2021**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence soit jusqu'au 4 juin 2021.

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence (ZOOM).

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue par voie de visioconférence (ZOOM), le lundi 31 mai 2021 à 18 h, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire  
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1  
M. Christian Blouin, conseiller #2  
M. Pierre Carignan, conseiller #3  
M. Serge Simard, conseiller #4  
M. Michel Beaumont, conseiller #5  
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes*, les soussignés, membres du Conseil de la Ville de Beauré, étant tous présents en visioconférence le 31 mai 2021 à 18 h, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération le sujet suivant :

- Programme d'aide à la voirie locale (N/RÉF : 44772TT)

### 9773-310521 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Serge Simard et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

### 9774-310521 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN (N/RÉF. : 44772TT)**

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauré a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beaulieu s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beaulieu choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, M. Roch Lemieux, directeur général agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Serge Simard et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Beaulieu autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente. Monsieur le maire invite les citoyens qui auraient des questions à les acheminer à l'hôtel de ville.

#### 9775-310521 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 07.

---

Pierre Renaud  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale adjointe